

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION D. LA PROTECTION SOCIALE

64/415 du 30/4/84

DÉCRET N° _____/MTPS.DGTFP.DTF.S.V.F12.
12, portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année 1978,
de Monsieur TATE Jean Louis, Adminis-
trateur des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des S.A.P. (Administration
Générale).

UN PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

/1345 :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/90 du 13.11.1983 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 03.2.62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.62 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.62 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/TF du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administra-
tifs et Financiers ;
(/u le décret n° 65/170/TF du 25.6.65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de
la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant
nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/015 du 26.01.1981
décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux
interims des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/320 du 3.5.83 portant nomination
d'un membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Admini-
strative Paritaire réunie à Brazzaville, le 22.09.1983.

D E C R E T :

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur TATY Jean Louis, Administrateur de 1^o échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAT (Administration Générale) en service au Département de la Propagande du Parti à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1978, pour le 2^o échelon de son grade à 2 ans. 1^{er} 8 - 1984.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC. et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIOMA. -

Brazzaville, le 30 Avril 1984.

- Colonel Louis SYLVAIN-GOLA. -

Le Ministre des Finances,

- Idihi Ossétourba MAKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFF/DEFF.....3
D.G.D.....2
D.G.F.....2
DOSSIER.....3
INTERASBL.....1
D.F.P.....1
SGOL/EC.....2